

ARTICAL

Le concours est porté par l'association LEM «Les Entrepreneurs de la Matière», organisé dans le cadre de la Biennale BAM dont la thématique est : terre, habitat et design.

PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous. La participation au concours peut être individuelle ou par équipe.

EXIGENCES DU PROJET

Les projets doivent porter sur la **séparation des espaces**, avec **des murs/cloisons mobiles** ou **des paravents** qui valorisent la terre dans tous ses états (matière dominante), la couleur et l'associe au cuir.

Les propositions ne doivent pas avoir fait l'objet d'une autre compétition ou avoir déjà été publiées. Les participants seront en mesure de restituer les documents pour soumettre leur proposition au plus tard **le vendredi 2 juin 2017 (cachet de poste faisant foi)**.

DOCUMENTS À REMETTRE

Une maquette ou une partie du projet présentant la dominante de la terre dans tous ses états, l'association au cuir et les couleurs..

Un dossier (cahier de démarche) avec le titre contenant la description du projet : Description du produit et des détails de construction, une estimation des coûts de fabrication / temps estimé de réalisation. Une planche de présentation du concept du projet au format A3 sur un support rigide (jusqu'à 3 planches maximum) avec le titre et les données d'identification du participant (plans de la conception et détails techniques: élévations, sections, croquis).

JURY

Le jury se réunira pour évaluer les projets. Le jury est composé de professionnels liés au monde de l'art, du design, de la couleur, des domaines l'architecture, du paysage, de l'ingénierie, et du secteur de l'artisanat.

PRIX

2 prix seront décernés :

1er prix : un module de formation du cursus « matiériste coloriste » à l'EEAM parmi les modules « terre » ou « peinture en détrempe » ou « couleur » d'une durée de 2 à 3 semaines. Offert par l'EEAM (<http://www.artematieres.com/>) d'une valeur de 2600 euros.

2nd prix : Fournitures pour les beaux arts. Offert par Boesner (<http://www.boesner.fr/>) d'une valeur de 800 euros.

Le jury aura la possibilité de faire honneur à une ou plusieurs propositions avec des mentions pour mettre en évidence la qualité des travaux, sans l'attribution d'un prix.

Les résultats du concours seront annoncés sur le site internet BAM.

ENVOI DES PROJETS

Les projets peuvent être remis en personne, par courrier recommandé ou par des courriers. La même information doit être adressée à : **artical@artematieres.com**, en format numérique (pdf).

ADRESSE d'ENVOI des projets :

EEAM _ Concours ARTICAL

30 côte des Abattoirs

81 000 ALBI